

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL.

Prix d'abonnement (Payable d'avance) :

	Lyon.	Rhône.	Départem.
3 mois,	8 fr.	40 fr.	42 fr.
6 mois,	45 fr.	19 fr.	22 fr.
Un an,	30 fr.	36 fr.	40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au *Bureau du Journal*, et à Paris chez *LEJOLIVET et C^e*, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 8 brumaire an LVII.

(De l'ère chrétienne, 29 octobre 1848.)

Le citoyen Louis Bonaparte.

Chez les Athéniens, tout citoyen qui aspirait à l'honneur de gouverner, quelconque même avait rendu des services réels à son pays, était, pour ce peuple jaloux de conserver sa liberté, un sujet de crainte exagérée et de terreur continuelle; dans le désir de conserver des droits chèrement acquis, ces mêmes hommes qui avaient applaudi aux exploits, aux actions généreuses, aux actes de civisme d'un grand citoyen, étaient les premiers à demander et à prononcer son exil. L'ostacisme honorait ceux-là même qu'il frappait et il n'avait rien de déshonorant. Le grand Aristide, s'éloignant de sa patrie, faisait des vœux pour elle. A Rome, Collatin qui avait fondé la République avec Brutus, et obtenu l'honneur du consulat, fut également obligé de s'exiler volontairement, tant ces républicains ombrageux craignaient de retomber dans les fers qu'ils venaient de briser.

C'est qu'en effet la République est impossible, tant que sur une terre de liberté se trouvera un homme qui aspire au pouvoir, ou dont le nom peut servir de signe de ralliement aux ennemis de la liberté. Nous commençons à comprendre aussi cette vérité, et nous devons le dire hautement, nos sujets de crainte sont plus sérieux que ne l'ont jamais été ceux des Grecs et des Romains. Notre République est encore à son berceau, à peine a-t-elle eu le temps de naître, elle se trouve toujours enveloppée dans les langes de l'enfance, et voilà qu'un homme, qui n'a d'autre mérite que de porter le nom, d'être le neveu d'un héros, vient se poser en face du pays et lui dire : « Mon nom est une garantie d'ordre, la patrie est en danger; c'est moi qui suis appelé à la sauver et à faire renaitre partout la confiance, le calme et la prospérité. » Oui, citoyen, Bonaparte, la patrie est en danger, elle est partout exposée aux attaques de ses ennemis intérieurs. Nous avons voulu fonder une nouvelle société, basée sur la justice et l'égalité; nous pensions établir une grande famille de frères, où tous les hommes fassent égaux en droits, en devoirs et en bien-être.

Mais les préjugés et les intérêts égoïstes se sont ligüés contre nous; toutes les lois liberticides que nous avions ensevelies sous les barricades, nos ennemis les ont réhabilitées; le pauvre restera, comme par le passé, plongé dans la misère et l'ignorance, il se débattant dans les étreintes de la faim et le privilège subsistera toujours, les heureux du monde continueront à insulter au malheur de la plus forte portion de l'humanité. Est-ce vous, citoyen Bonaparte qui avez mission de renverser cette monstrueuse anomalie? Quels moyens avez-vous de le faire? Quelles sont les

garanties que vous offrez à ceux dont vous sollicitez les suffrages? Plusieurs occasions se sont présentées de mettre votre pensée en évidence; des questions de haut intérêt ont été portées à la tribune; des votes importants ont eu lieu et vous vous êtes abstenu d'y prendre part. Nous nous trompons; vous avez voté pour le remplacement militaire; l'impôt du sang sera toujours payé par le pauvre; le riche pourra s'en exempter! Et vous avez donné l'appui de votre voix à une telle mesure! Vous avez voté pour le privilège! Allez, vous n'êtes pas, vous ne pouvez pas être républicain, puisque vous prétendez que votre nom seul vous donne des droits, puisque vous ignorez qu'en République on ne connaît pas les hommes et que l'on n'a en vue que les principes. Croyez-vous que l'espèce de cour qui se forme en ce moment autour de vous agisse par des motifs entièrement désintéressés? Les services qu'on vous rend se paient ou se paieront plus tard, l'or qu'on sème en votre nom dans les villes et les villages, on espère le réclamer un jour à la nation, car vous n'avez pas une fortune colossale et depuis six mois votre capital doit être passablement endommagé. Qui paiera tout cela? le peuple, le pauvre peuple, la sueur du travailleur, s'il est assez aveugle pour vous porter à la présidence, qui, dans votre idée, n'est qu'un premier pas fait vers le trône impérial.

Où, tous les intrigants qui aujourd'hui se prosternent devant cette espèce de soleil levant, le font dans des vœux plus ou moins égoïstes; semblables aux Hébreux, ils adorent le veau d'or, pendant que Moïse, sur la montagne, demande au ciel les tables de la loi; mais qu'ils prennent garde que, descendu du Sinaï, le prophète ne brise leur idole!

Examinons maintenant les titres de cet homme qui pose si hardiment sa candidature à la présidence : Serait-ce son nom? Nous n'avons épargné ni Charles X ni Louis-Philippe, parce qu'ils étaient les descendants de Louis IX et d'Henri IV. Le nom n'est grand que pour celui qui l'honore par de belles actions; celui qui le porte après lui doit recommencer à nouveau, puisqu'à la naissance tous les hommes doivent être égaux. Qu'a-t-il fait jusqu'à ce jour pour illustrer ou plutôt pour conserver et continuer la gloire du nom qu'il porte? Rien. Nous nous trompons; il s'est fait constable à Londres et il a repoussé à coups de bâton les populations affamées qui demandaient du pain et un peu plus de liberté. Nous passons sous silence sa naturalisation en Suisse; beaucoup d'autres eussent fait comme lui : traqué comme une bête fauve par le gouvernement corrompu que nous avons renversé, il a dû trouver un subterfuge, un moyen d'échapper à la haine de ses persécuteurs.

Nous pensons qu'il ne veut pas se faire un titre de ses deux expéditions aventureuses de Strasbourg et de Boulogne. S'il s'en fait gloire, cela ne prouve pas en sa faveur et pourrait nous donner une bien mauvaise idée de son génie et de ses talents.

Voilà l'homme! Qu'on le juge. Le peuple est souverain, après son vote chaque citoyen devra s'incliner et se soumettre à la majorité. Jusque là, la discussion est ouverte et nous en profiterons.

Nous passerons les autres candidatures en revue; il en est qui ne sont guère plus sérieuses et qui seraient plus dangereuses encore, nous les signalerons. Nous n'ajouterons qu'un mot pour clore cet article : Louis Bonaparte prétend qu'il n'a pas recherché la candidature, que ce n'est que sur les instances réitérées des populations qu'il s'est décidé à l'accepter; nous lui dirons à notre tour : rappelez vos émissaires qui inondent les provinces, laissez le peuple, juge sans chercher à l'influencer; de notre côté nous serons muets, et nous vous déclarons que dès lors personne ne pensera à vous!

Les Bourbons de la branche aînée ont assassiné Napoléon sur le rocher de St-Hélène; ils ont voué sa famille à un exil éternel.

Les Bourbons de la branche cadette ont maintenu la proscription. Ils ont frappé de deux condamnations le citoyen Louis Bonaparte, lui ont fait subir une longue captivité.

L'école bourgeoise demandait alors contre lui une pénalité rigoureuse, sévère. Le peuple seul se montrait sympathique à sa captivité.

Aujourd'hui le peuple a rouvert aux Bonaparte les portes de la patrie. Le peuple s'est montré grand, généreux, confiant; et à peine le citoyen Bonaparte a-t-il pris sa place dans la représentation nationale qu'il donne la main à ses géoliers d'autrefois : les citoyens Thiers, Malleville, Rémusat, Molé, voilà ses affidés; et, ô honte! le premier journaliste qui ose se faire le champion de la candidature du bourgeois impérial, c'est celui qui dénonçait l'échafaudage de Strasbourg, qui accumulait le ridicule sur la folie de Boulogne, en un mot, le citoyen Emile Girardin. Il ne manquait plus que cet affront au nom de Napoléon. Eh! quoi, déjà de l'ingratitude, prince? déjà vous reniez votre origine plébéienne? et ces avertissements ne suffisent pas à la France? Oh! non, elle n'est point résignée à tomber dans vos mains impuissantes; non, deux révolutions ne se sont pas accomplies pour recommencer une troisième épreuve. Elle ne se laissera point amoindrir jusqu'à votre taille. Espérons! les plus chaleureux enthousiastes du nom glorieux que vous portez, ne tarderont pas à comprendre que vous êtes incapable d'en soutenir le fardeau.

Grand nombre de journalistes de province sont en ce moment à Paris, dans l'intention d'offrir à Louis-Napoléon le concours des organes dont ils disposent, en faveur de sa candidature à la présidence.

Nous oserions parier que si la candidature de Louis-Napoléon avait moins de chances de succès auprès des populations ignorantes des campagnes, ces mêmes journalistes, qui offrent

Feuilleton du Peuple Souverain.

REVUE THÉÂTRALE.

Grand-Théâtre. — Débuts. — Les sifflets. — Adieu d'Ambroise. — La Guillelière. — Jardin d'Ilver. — Cirque. — Un Petit de la Moblie. — Calvin ou les Libertins de Genève.

L'hiver approche à grands pas, les soirées deviennent longues, froides et pluvieuses; malgré de plus graves et de plus sérieuses préoccupations, espérons, dans l'intérêt de l'art et des artistes, que le théâtre va regagner, dans cette saison, un peu du terrain qu'il avait perdu en présence du grand drame qui se déroulait ailleurs, devant les ridicules ou honteuses comédies que nous avons vu et que nous voyons encore se jouer sur d'autres scènes.

Nous aussi nous étions ailleurs, occupés à enregistrer d'autres succès ou d'autres revers.

Jamais cependant nous n'avions renoncé à l'espoir de compléter notre feuille par l'adjonction d'une revue artistique, et nous pouvons aujourd'hui prendre envers nos lecteurs l'engagement de consacrer chaque semaine un feuilleton à une critique consciencieuse de nos théâtres.

Sur notre première scène, les débats sont déjà loin de nous, et il ne nous reste qu'à enregistrer le jugement à peu près unanime du public.

La comédie n'a ajouté à son personnel aucune célébrité connue, aucun talent bien saillant; attendons, pour juger de l'ensemble, la première représentation de *Monte-Christo*, qui nous est promise pour jeudi prochain. On se sera tâté, on aura eu le temps de se faire aux allures les uns des autres, les nouvelles recrues sauront esboiter le pas des vieux camarades, et nous risquerons moins alors de porter un jugement téméraire.

On nous saura gré, nous l'espérons, de ne citer aucun nom dans la partie lyrique de la troupe; à notre avis, l'administration a commis une grave erreur en faisant des choix qui constituent, le grand opéra surtout, dans un état d'infériorité trop évidente.

L'opéra comique, malgré sa valeur réelle et le succès mérité de quelques-uns de ses interprètes, ne fera pas recette. L'hiver dernier, une troupe, qui ne souffrait aucune comparaison avec celle d'aujourd'hui, nous donna *Ne touchez pas à la Reine*, on a beaucoup parlé de ce succès, demandez au caissier ce qu'il en pense.

Vous n'avez aujourd'hui les mêmes éléments, ni comme artistes, ni comme public, et vous fondez tout l'espoir de votre saison sur le gracieux talent d'un ténor qu'une critique, trop sévère sans doute, appelle très légèrement, mais qui, à coup sûr, ne chantera pas les dernières créations de Rogier avec autant de facilité que les rossignolades du Barbier.

Nous croyons donc que le calcul était mauvais. Il faut au public, et surtout à celui sur lequel vous devez compter pour cet hiver, l'émotion

dramatique du grand opéra, ses riches décors, ses pompeux cortèges; ne dites pas que vos toiles sont fautes, que vos costumes ont trop perdu de leurs fraîcheurs, que le répertoire est borné et bien connu : le public est fidèle à ses vieux souvenirs; donnez-nous pour interprète à Rossini, Meyerbeer et Donizetti, une voix puissante et sympathique, vous verrez encore la foule accourir, se passionner et applaudir son héros, son Raoul ou son Robert.

Au reste, l'administration paraît en avoir jugé ainsi que nous, et déjà en nous promet, comme premier ténor et forte chanteuse, deux noms qui, joints à ceux de notre baryton aimé du public, et de la première basse, excellente acquisition, complèteront le cadre des emplois essentiels, et permettraient d'aborder avec succès les principaux ouvrages du répertoire.

Dans les emplois secondaires, l'opéra comique aura besoin aussi de remaniements; la soirée de vendredi a été mauvaise; trois débats et tout autant de chutes.

Qu'on nous permette à ce propos d'adresser une prière au public. Quand donc trouvera-t-on et adoptera-t-on pour manifester sa désapprobation et son mécontentement un procédé moins dédaigneux, moins insolent, moins inhumain que les sifflets? Il faut un temps où, pour les beaux de l'avant-scène, l'homme du théâtre était bien quelque chose comme un chien; mais serait-il donc vrai que la aussi nos trois révolutions n'ont pas encore parlé assez haut pour se faire comprendre.

Sougez-y, Messieurs, l'acteur que vous sifflez comme un chien, j'insiste sur le mot, c'est un citoyen comme vous, c'est un souverain comme vous, c'est votre frère, si votre sublime devise n'est pas menteuse. Mais ce n'est point encore assez : Français, peuple si glorieux de la politesse et de la galanterie, flambeau de la civilisation, c'est une pauvre femme qui est sur la scène, une jeune fille peut-être que la misère de ses vieux parents pousse à cet acte d'abandon audace qu'on appelle un premier début. Toutes ces choses s'éblouissent, tous ces regards fixés sur elle la confondent, comme son cœur bat! Ecoutez, il y a des sanglots dans sa voix, et une larme brille en tombant de ses yeux. Et toi, Public, tu ris de cette larme, tu applaudis ironiquement des pieds et des mains à toutes ces angouisses, tu siffles! oh alors notre comparaison n'est plus juste, la bête, mais la bête féroce, c'est toi Public de France; il y a des martyrs dans l'arène; les tigres et les lions élèvent et jugent dans leurs stalles.

Pour nous consoler de cet affligeant spectacle, remontons à la soirée précédente. Ambroise faisait ses adieux au public lyonnais, et la troupe des Célestins donnait sur le Grand-Théâtre la désopilante bouffonnerie des *Deux Papas très-bien*, et cet à propos, viens de dix-huit ans, les *Chansons de Béranger*, où Dieu merci, la forme sauve le fond. Nous n'avons pas à apprécier le talent d'Ambroise dans ces deux pièces; toutes deux lui doivent une bonne part du long succès qu'elles ont obtenu ici.

Ambroise est engagé et attendu à Paris, au Vaudeville, où il va retrouver son ancien camarade et ami Languet; malgré certaines prédictions sinistres,

nous restons convaincus qu'un favorable accueil lui est réservé. On oublie trop facilement la différence qui existe pour un artiste de valeur entre le travail de Paris et celui de la province.

A Paris, dans les théâtres de vaudevilles surtout, les auteurs écrivent en vue de l'acteur qui doit interpréter leur ouvrage et lui faire pour ainsi dire son rôle à sa mesure, utilisant ses défauts aussi bien que ses qualités.

Il en est résulté que le public parisien s'est habitué à chercher, à accepter, à applaudir dans chaque rôle, l'individualité de l'artiste tout autant que l'originalité du personnage.

L'acteur de province, loin de l'auteur, privé de tout conseil, est contraint d'endosser cet habit qui n'a point été fait à sa taille. On a sacrifié style, vraisemblance, couleur locale à une excentricité originalité, à une bizarrerie naturelle ou factice de tel ou tel acteur parisien, et l'acteur de province devra se défigurer le corps, se torturer l'esprit pour arriver à la ressemblance d'une caricature qui devant l'auteur n'a eu qu'à poser comme modèle. Cécileourt gonflera son maigre ventre jusqu'à la rotondité phénoménale de Lepointre jeune, Loreau tâchera de donner à l'ombre de son nez, l'hyperbolique longueur de celui d'Ilyacinthe, et Poirier est condamné à dissimuler le luxe de ses mollets jusqu'à la ténuité proverbiale des fuseaux d'Odry ou d'Aleide Tousez. Que de succès parisiens, en effet, reposent sur le nez d'Ilyacinthe, le ventre de Lepointre ou telle autre infirmité d'un de leurs camarades!

Combien n'est pas plus vrai encore au moral ce que nous venons de dire des qualités ou des défauts physiques!

Or donc, quand un artiste, comme Ambroise, a salué pendant dix ans contre ces difficultés presque invincibles sans que son originalité personnelle fut absorbée par l'imitation du modèle, ni ne déteignit trop uniformément sur tant de rôles divers qu'il a créés, on peut à ce talent souple et mobile, à cet esprit intelligent et consciencieux prédire, malgré quelques imperfections, le succès toujours et partout.

Les adieux du public lyonnais ont été sympathiques, ses regrets sont sincères et unanimes. Un de nos voisins, qui ne comprenait pas que les regrets et le contentement se manifestassent de la même manière, a protesté par un sifflet contre les bravos de la salle entière, puis s'est retiré en disant avec colère : Peut-on applaudir au départ d'Ambroise! Voilà un siffleur auquel nous pardonnons et Ambroise aussi.

La perte d'un tel artiste laisse aux Célestins un vide difficile à combler, nous doutons même qu'on puisse songer à le remplacer. Ambroise, engagé comme premier comique, pour jouer les Achard, les Bardou, Hoffmann et Numa, était presque constamment en dehors de son emploi; grâce à son talent, le public acceptait volontiers cette usurpation que la nécessité seule avait commandée d'abord; mais, après lui, n'espérons pas trouver personne qui apporte dans son répertoire les *Chansons de Béranger* avec le drame de *Martin et Bamboche*, et Kerouan de la *Closerie* à côté d'*Indiana* et *Charlemagne*.

Non, Ambroise parti ne sera pas remplacé, et l'économie de ses appoints,

d'aujourd'hui leurs services, accablèrent le héros de Strasbourg et leurs sarcasmes.

Grève des teinturiers.

L'association des ouvriers teinturiers a adressé la lettre suivante au *Salut Public* :

Citoyen Rédacteur,

Un article inséré dans votre journal du 26 octobre attribue aux ouvriers teinturiers les difficultés qui divisent dans ce moment les ouvriers avec certains de leurs chefs d'ateliers. Nous ne sommes point surpris de votre appréciation, les ouvriers ont toujours tort, mais il est de notre droit et de notre devoir de rectifier vos erreurs.

Depuis huit mois environ la journée de l'ouvrier teinturier était de douze heures de durée, soit dix heures de travail effectif; certains chefs d'ateliers ont pensé que c'était trop peu et sans rien vouloir changer dans le prix de la journée ils ont voulu en augmenter la durée, dans ce but ils ont réuni leurs confrères et leur ont fait adopter une mesure générale que les ouvriers ont connue seulement par l'annonce qui leur était adressée d'avoir à s'y soumettre. Le procédé était quelque peu brutal, les ouvriers ne s'en sont pourtant pas offensés du bien général dans l'intérêt duquel ils ne leurent pas tenu compte, ils ont évité toute interruption de travail. S'efforçant par tous les moyens amiables de ramener les chefs d'ateliers à de meilleures dispositions; ils ont complètement échoué. MM. les chefs d'ateliers se sont refusés à toute transaction; ils n'ont pas même voulu entrer en conférence avec nos délégués, c'est été compromettre leur dignité.

Que devions nous faire alors, Monsieur le rédacteur? votre réponse nous serait agréable.

Quand aux considérations générales qui se trouvent dans votre article vous nous permettez de vous dire :

1° Que si le gouvernement provisoire avait réduit la journée de travail effectif à dix heures c'est que sans doute ceux qui travaillaient avaient réclamé une journée de douze heures bien employée; car contre dix heures de travail, c'est encore assez lourd pour celui qui fatigue et il ne lui reste guère de temps pour penser et vivre un peu de la vie de famille, si toutefois l'on veut permettre à l'ouvrier d'exister aussi par l'intelligence et par le cœur. La décision contraire de l'Assemblée nationale pourrait donc être critiquée, nous doutons qu'elle eût été semblable, si plus d'ouvriers avaient eu l'honneur de siéger parmi les riches capitalistes qui daignent s'occuper de notre sort.

2° Notre industrie est exceptionnelle, elle exige une grande dépense de force et nous l'exerçons dans des conditions très défavorables à la santé.

Citoyen rédacteur, quittez un instant votre cabinet de travail où vous êtes bien à l'aise et confortablement placé; venez au milieu de nous, dans l'eau, dans une atmosphère chargée de vapeurs nauséabondes, venez prendre notre cheville et préparer la soie, vous comprendrez alors, citoyen, que la journée de dix heures est longue et que le repos est nécessaire.

3° Nous gagnons beaucoup et le prix de notre journée serait en moyenne de 4 fr. Il y a de l'exagération; pourtant admettons ce chiffre, combien l'ouvrier qui n'a pas d'emploi spécial dans un atelier gagne-t-il alors par an? Pour le savoir il faut connaître la moyenne des journées que l'ouvrier gagne par année. Cette moyenne, à raison des chômages, est à peine de 200 à 220 journées, ainsi, à 4 fr., l'ouvrier gagnerait de 800 à 880 fr. Trouvez-vous que ce soit beaucoup trop pour des pères de famille? et, si vous le croyez, veuillez nous apprendre comment nous pourrions dépenser moins et faire vivre nos familles.

4° Vous pensez que la réduction des salaires est avantageuse à l'industrie et aux ouvriers, nous ne partageons pas cet avis : l'industrie s'active par la consommation et quand l'ouvrier ne peut pas consommer, bien évidemment l'industrie ne peut produire; si votre raisonnement avait quelque valeur il en résulterait que l'ouvrier serait d'autant plus riche qu'il recevrait moins, c'est ce que nous avons peine à concevoir.

Si cette lettre n'était pas déjà trop longue nous entrions dans quelques appréciations sur la position spéciale des citoyens chefs d'ateliers et de leur industrie, nous vous démontrions que la concurrence qu'ils se font, et qui porte uniquement sur l'ouvrier, victime d'une lutte qui ne l'intéresse pas, ne profite à personne pas même au consommateur; nous serions surtout ressortir ce qu'il y a eu d'intéressant dans la mesure adoptée par les citoyens chefs d'ateliers, qui n'auraient pas dû choisir pour l'imposer le moment où leur industrie est en pleine prospérité et où le chômage des ateliers de teinture ferait éprouver une grande perte à l'industrie locale; c'est ce que nous examinerons dans une autre lettre, si ces détails vous semblent avoir quelque intérêt.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, qu'aucun rapprochement n'était encore intervenu entre les maîtres et les ouvriers. Ce fait, nous le tenons de plusieurs ouvriers teinturiers. Notre impartialité nous fait un devoir d'ouvrir nos colonnes aux lignes suivantes :

Au citoyen rédacteur du *Peuple Souverain*.

Lyon, le 29 octobre 1848.

Citoyen,

Votre numéro d'hier contient, sous la rubrique : *Grève des teinturiers*, un article dans lequel vous dites : « Nous savons que, jusqu'à aujourd'hui, « il n'est encore intervenu aucun rapprochement, ainsi que voudrait le « faire entendre le *Censeur*, entre les maîtres récalcitrants et les travail- « leurs justement indignés. »

Je m'étonne, citoyen rédacteur, que vous ayez pu imprimer ces lignes; le *Censeur* s'intéresse vivement au sort des ouvriers; il sait ce que coûtent les grèves; perte sèche pour les travailleurs, pour les maîtres, pour l'industrie, pour la richesse publique enfin; mais, quelque désir qu'il ait de les prévenir, ou de les faire cesser, quand le défaut d'entente les produit, il n'avance jamais un fait qu'il sait être faux.

Lorsque nous avons annoncé, dans le numéro de samedi, que quelques maisons de teinture avaient réouvert leurs ateliers sans exiger des ouvriers un supplément d'heures de travail, que les ouvriers y travaillaient aux anciennes conditions, c'est-à-dire, de six heures du matin à six heures du soir, sans réduction sur le prix de la journée, nous émettions un fait dont nous avions la preuve.

Comprenez bien ceci : ce n'était pas une espérance que nous manifestions, ce n'était pas un vœu, nous avions la preuve; nous avions vu des ouvriers, qui faisaient grève jeudi, rentrer vendredi matin dans leurs ateliers, et nous tenions d'eux-mêmes qu'ils y étaient revenus aux conditions suivies depuis près de huit mois. Aujourd'hui, comme avant-hier, nous désirons que ce bon exemple soit suivi par les maisons qui résistent encore.

Nous avons assez de causes d'irritation, ne les augmentons pas.

J'espère de votre loyauté que vous voudrez bien insérer ces lignes dans votre numéro d'aujourd'hui.

Salut et fraternité.

Le rédacteur en chef du *Censeur*, KAUFFMANN.

AVIS MALADROIT DONT NOUS DEVONS PROFITER.

Le *Journal de la Cour* (*Court Journal*) de Londres, s'exprime ainsi au sujet de l'entrée au ministère du citoyen Dufaure :

« Au 24 février, M. Dufaure n'aurait certainement pas semblé suffisamment libéral, comme ministre, pour prévenir la chute de la dynastie d'Orléans. Aussi l'honorable M. Ducoux a-t-il cru devoir donner sa démission fortement motivée. Cette résolution fait grand honneur à M. Ducoux; et ne peut qu'augmenter la légitime considération dont il jouit. Dans les circonstances actuelles, ce n'est pas assez de dire comme Ponce-Pilate : *Je m'en lave les mains*. Il faut repousser toute solidarité avec les hommes qui perdent la République sous prétexte de la sauver. »

Ce langage peut paraître étrange de la part du *Journal de la Cour*, spécialement consacré à apprendre au monde que tel duc a rendu visite à tel comte et telle vicomtesse à telle baronne; mais un peu plus loin, il rentre dans sa ligne ordinaire et reprend son langage habituel, pour juger cependant avec beaucoup de loyauté la candidature de Louis-Napoléon à la présidence de la République. Il s'exprime ainsi :

« L'opinion générale est que Louis Bonaparte sera nommé président. En dépit du mauvais effet produit par son accent étranger et par ses manières embarrassées, il gagne du terrain dans une certaine classe du peuple. Mais on pense aussi généralement que s'il est élu, ce ne sera que pour servir de marche-pied à l'héritier légitime de la couronne, qui reprendra sa couronne souillée par l'impur contact de la révolution. »

On le voit, le *Journal de la Cour*, en même temps qu'il nous apprend les infortunes conjugales d'un noble lord qui a trouvé sa noble épouse en conversation criminelle avec un de ses nobles collègues de la Chambre haute, nous donne aussi quelques bons conseils. Malheur à nous si nous ne savons pas en profiter.

Banquet anniversaire de la naissance de Fourier.

Le 21 de ce mois a eu lieu, dans le salon du Jardin-d'Hiver, à Paris, le deuxième banquet anniversaire de la naissance de Fourier. Plus de mille convives, de tout âge et de toute condition, représentants du peuple, savants, ouvriers, enfants même, se pressaient autour des tables. Le recueillement le plus respectueux et la tendresse la plus fraternelle ont présidé à cette solennité. Ce n'était pas une fête politique, c'était un hommage

à une théorie qu'on ne peut point admettre dans toutes ses conséquences, mais dont on ne saurait méconnaître les nobles tendances vers un avenir d'association et d'harmonie.

Plusieurs discours ont été lus, et plusieurs toast ont été portés par les citoyens Laverdant, Considérant, Cantagrel, Victor Hennequin, Fugère, Charles Dain, Désiré Laverdant, etc. Mais qu'on se rassure; dans les banquets démocratiques, il ne s'est jamais agi d'excitation à la guerre civile, d'appel aux mauvaises passions. Pas un cri de haine et de vengeance n'a été proféré dans celui-ci; rien que des paroles de conciliation pour ceux qui souffrent.

Pour mettre nos lecteurs à même de juger des sentiments de véritable fraternité qui animaient cette fête, il serait utile de reproduire les toast les plus importants, prononcés en cette occasion, mais le manque d'espace et l'abondance des matières nous empêchent de le faire.

Nouvelles d'Autriche.

VIENNE, 20 octobre. — Rien n'est changé dans la situation de Vienne depuis ma dernière lettre; elle s'est cependant plutôt empirée qu'améliorée puisque nous commençons à manquer de vivres de plus en plus. Le blocus de la ville sera bientôt complet; il n'y a que la route de Linz qui ne soit pas encore coupée, je m'en suis assuré hier par moi-même. La réponse de l'empereur à la députation de Prague et les explications du prince Lobkowitz ne nous laissent plus de doutes sur le plan que l'empereur compte suivre vis-à-vis de Vienne et de Pesth. Il s'agit de cerner notre ville et de forcer la bourgeoisie à désarmer elle-même les prolétaires et la légion académique; on usera ensuite d'une excessive rigueur contre la Hongrie et surtout contre la ville de Pesth. Dieu veuille que nous n'en arrivions pas aux dernières extrémités. Nous aurions tant à craindre si l'on pouvait anéantir les classes inférieures.

Quant aux Hongrois qui demandent réellement que les autorités les appellent au secours de la ville, ils ne viendront pas. M. Schuselka a déclaré hier soir, au nom du comité permanent, qu'il n'existe à Vienne aucune autorité légale ayant qualité pour requérir le secours des Hongrois. La chambre est décidée à ne se transformer, sous aucun prétexte, en une convention, et le conseil communal n'est pas plus disposé à jouer le rôle d'un gouvernement provisoire. Néanmoins, dans la séance d'hier soir, la chambre a encore décidé de la manière la plus formelle, par un décret, que les députés absents ont à revenir occuper leur siège d'ici à quinze jours au plus tard. Ils y sont sommés par la voix des journaux. Les députés Tchèques qui ont eu le dessein de se réunir le 20 à Brünn, ont dû être empêchés de le faire par une émeute qui, d'après le rapport du comité permanent, aurait éclaté dans cette ville.

La nouvelle était parvenue qu'on désarrait à Lundenbourg la garde nationale de Brunn revenant de Vienne, et qu'on avait enlevé même aux gardes nationaux, d'une manière brutale leur argent et leur linge. La garde nationale de Lundenbourg et de Presau a été également désarmée. Ces événements ont tellement agité la population de Brunn, qu'elle voulait s'emparer du corps de garde, et qu'elle a parcouru la ville en criant : *A bas les noirs et jaunes!*

La garde nationale a dû protéger la garnison et l'escorte dans les casernes où elle la protège encore contre les attaques de la foule, parmi laquelle il y a beaucoup d'ouvriers. Dans ce moment tous les postes sont occupés par la garde nationale. Le Spielberg, et le télégraphe même se trouvent en son pouvoir. Plusieurs communes des environs de Vienne se sont plaintes à l'Assemblée d'avoir été désarmées. Elles redemandent les armes qui sont la propriété de leurs communes. L'Assemblée a décidé qu'elle sommerait le feld-marchal Anspersg, au nom de la sanction que l'empereur avait donnée lui-même à l'institution de la garde nationale, d'opter entre cette demande. Elle lui a demandé en même temps s'il avait l'ordre définitif et légal de cerner la ville, et qui le lui avait donné.

Plusieurs adresses de fidélité et d'adhésion ont été encore transmises à l'Assemblée. Elle a voté une nouvelle somme de 200.000 florins pour la défense de la capitale. La proclamation aux peuples de la monarchie a été discutée et adoptée ce matin. On évalue à 100.000, le nombre des personnes qui ont quitté Vienne depuis le 6.

— Le citoyen Mepenhauser vient de faire afficher une proclamation qui annonce que les généraux de l'armée hongroise approchent avec leur armée pour secourir la ville de Vienne. Cette proclamation porte la signature de Gazmady, Moge, Csany et Percel. Cette proclamation a produit l'effet de l'éclaircie électrique.

Le courrier qui a apporté la proclamation a annoncé que l'armée hongroise avait 35.000 hommes d'avant garde et 45.000 hommes de réserve, dont 8.000 hommes de troupes irrégulières. Il assure que les Hongrois seront ce soir à Feshament, et demain à Schevech et Simmeyer. Il y aura ensuite, ajoute le *Moniteur Prussien* qui publie ces nouvelles, une bataille.

tements est la seule compensation que le directeur doit espérer de son départ.

Et puisque nous touchons cette malheureuse question des appointements, rassurons donc, une fois pour toutes, ces alarmistes obstinés qui vont semant partout de fausses alarmes et des craintes chimériques sur le sort de la présente administration.

Selon nous, la main qui a enlevé M. Bigé à sa tranquille obscurité, cette main qui lui a ouvert les portes du conseil municipal, cette haute influence devant laquelle toutes les difficultés se sont aplanies, même celles du cautionnement; cette main ne le laissera pas tomber au premier faux pas, cette influence ne l'abandonnera pas au premier péril; il faudrait supposer pour cela que M. Bigé a servi d'instrument et d'argument dans un procès perdu d'avance; il faudrait admettre que le nom et l'honneur d'un homme a été jeté aux hasards d'une spéculation périlleuse, pour le besoin de sauver l'amour-propre d'un autre nom qui se cache et déserte au jour du combat; il faudrait enfin supposer tant et de si vilaines choses, que, jusqu'à preuve contraire, nous comptons, pour la direction, sur un avenir plus durable que beaucoup de gens ne le supposent; et ceux-là seuls se trompaient sans doute, qui ont prétendu qu'avec le cahier des charges tel qu'il existe, les théâtres de Lyon ne peuvent exister sans subvention.

Tant que l'antagonisme et la concurrence régneront en ce monde, à la place de cette fraternelle solidarité pour laquelle nous combattons, le malheur des uns fera la fortune et la joie des autres; c'est ainsi que nous voyons les établissements rivant, de l'autre côté du Rhône, se réjouir et triompher des misères de nos théâtres.

La municipalité de la Guillotière qui, sur beaucoup d'autres points, semble avoir pris plus au sérieux que les magistrats de Lyon notre Révolution de février, a commencé par en profiter pour affranchir ses cirques, ses spectacles et ses concerts du tribut qu'ils payaient antérieurement à la direction théâtrale de notre ville. Autant la question est mollement défendue d'un côté, autant l'attaque est vive et pressante de l'autre. La cause a été portée, dès les premiers jours de mars, devant le citoyen commissaire Emmanuel Arago; son successeur, Martin-Bernard, a été assailli des mêmes réclamations qu'il a transmises à Paris; l'affaire est suivie en ce moment dans les bureaux du ministère de l'intérieur, et il est difficile de supposer que le succès ne finisse pas par couronner des efforts aussi opiniâtres.

En attendant, l'administration du Jardin-d'Hiver profite du *statu quo*, pour disputer à notre scène lyrique les dilettantes lyonnais, que l'excellent orchestre du Grand-Théâtre ne saurait plus à retenir. Malgré l'humidité, le froid et la pluie, la mode, cette royauté qui chez nous a survécu à toutes les autres, vient seconder l'habileté des directeurs, le talent des artistes, et, attirée par le désir d'entendre Mmes Gabel et Naldi, MM. Mayer et Feitling, une partie de notre population émigre bravement chaque soir et va chercher, au-delà des ponts, des distractions et des plaisirs auxquels la vague semble définitivement attachée.

Avouons aussi qu'on ferait plus de chemin encore, sans regretter se

pas ni ses peines, pour assister aux merveilleux exercices de la troupe équestre de M. Soullier.

Nous n'essaierons pas de vous décrire tous ces prodiges, à peine croyables, même pour ceux qui les ont vus.

Ce sont des enfants blonds et roses que leur père lance en l'air, puis reçoit sur une main, sur un pied; l'enfant bondit comme ferait un volant sur une raquette, puis retombe ou plutôt redescend à terre le jarret tendu, le front tranquille et radieux, puis salue le public avec une grâce enfantine et triomphante, comme pour le remercier d'une terreur qu'on n'a même pas le temps d'éprouver, tant il y a d'assurance et de naturel dans tous ces sauts périlleux, tant il y a de prestesse et d'élégance dans la façon dont s'enlacent et se déroulent ces anneaux de chair humaine, tant est grande l'agilité avec laquelle ces pyramides de têtes, de bras et de jambes, se forment et grandissent pour aussitôt s'évanouir.

Puis, c'est une espèce de sorcier, marchant, sautant, courant, en avant, en arrière montant, descendant sur une boule qui roule et sur laquelle, fut-elle même immobile, personne autre que lui ne pourrait rester en équilibre le quart d'une seconde.

Que vous dirai-je des écuyers? Autrefois, après de longues études, après un travail de quinze ou vingt ans, un homme bien doué arrivait à se tenir debout, à danser, à courir sur un cheval nu, lancé au grand galop, c'était le *nec plus ultra*, et la représentation finissait toujours sur cet exercice que le programme notait, en gros caractères, course rapide.

Chez M. Soullier, ce n'est plus là que le jeu d'un enfant, et tout ce que nous avons vu faire autrefois par les écuyers émérites, dont le renom était européen, vous le verrez exécuter par un bambin de huit ans, qui joint à la grâce et à la fougue de son âge, l'assurance, la force et l'énergie des maîtres les plus fameux.

Baucher enfin, Baucher lui-même, l'Homère, le Phidias, le Talma de l'art équestre, vient donner une consécration fabuleuse à cette phrase de Buffon, disant que le cheval est la plus belle conquête de l'homme sur la nature.

Baucher et son cheval *Partisan*! Il y aurait tout un poème à écrire sur les réflexions qu'un tel spectacle inspire.

Lundi, au bénéfice de madame Beaupré, notre excellente déesse, nous avons eu deux nouveautés, un *Petit de la Mobile*, vaudeville en 2 actes, et *Calvin*, drame historique en 9 tableaux.

Le premier de ces deux ouvrages a médiocrement réussi.

Il y a des pages de l'histoire qui se prêtent mal aux arrangements comiques, aux flâneries joyeux d'un vaudeville; il y a des souvenirs que tout cœur honnête se soucie peu de voir perpétuer.

Les sanglantes journées de juin sont de ce nombre; or, la pièce dont il s'agit est un épisode de la fatale semaine.

Un garde mobile a été remarqué pendant le combat par un général. La croix d'honneur lui a été décernée. Le brevet est arrivé pendant son absence; son grand-père, vieux et brave invalide, soldat de la première, de la grande, de la glorieuse République, reçoit le brevet; le nom est la

même, et ses états de services valent bien ceux d'un gamin de 16 ans qui vient de voir le feu pour la première fois. Il a vu les Pyramides, il était à Aboukir, à Fleurus; il a versé son sang pour la gloire de la France sur tous les champs de bataille de l'Europe, peut-il supposer que la récompense si enviable s'adresse au vainqueur étourdi des barricades; il fait donc attacher, par son fils lui-même, la croix sur sa poitrine, et en vérité le vieux bonhomme avait raison, c'était bien là sa véritable place; et la pièce aurait dû finir là.

Il y avait le sujet d'un petit acte gracieux et intéressant : la matière délayée en deux actes, où l'on chante à propos de tout, où on larmoye à contre sens, et où l'on s'embrasse trois ou quatre fois chaque scène, a paru long et fastidieux, malgré la franchise et ingénue bonhomie de Lambert l'invalide; malgré tous les efforts de Poirier pour sauver l'insignifiance du caractère de son personnage.

Le drame de M. Marc Fournier a une toute autre portée. Le style en est correct, ferme et coloré; l'action s'enchaîne bien, et quoique le dénouement soit connu à l'avance, l'intérêt est habilement ménagé jusqu'à la dernière scène qui est d'un grand effet.

L'espace nous manque pour suivre l'auteur pas à pas dans tous les incidents de sa fable dramatique, c'est, d'ailleurs, à notre avis, le côté faible de l'ouvrage. L'idée principale c'est la lutte de Calvin et de Servet, ce duel de la liberté philosophique contre la tyrannie dogmatique; l'auteur a craint sans doute de donner des développements trop exclusifs à cette partie du tableau, il n'a pas osé transporter son public au milieu de ces idées abstraites dans lesquelles est cependant l'histoire et l'histoire toute entière du *xv*^e et du *xvi*^e siècle. A cette défiance ou à cette timidité, nous devons, sans contredit, des scènes touchantes d'amour paternel et de dévouement filial, mais nous y perdons, et c'est pour nous un regret sincère, une silhouette plus franchement accusée, un portrait plus ressemblant de deux hommes assez dramatiques par leur caractère et les événements de leur vie, pour pouvoir se passer de toutes ces ressources accessoires qui nuisent à la couleur locale, mentent à l'histoire et tuent l'originalité d'un des plus beaux sujets qui depuis longtemps se soit produit sur la scène française.

Mme Ballauri a été digne, sensible et pathétique, ses forces seules l'ont traitée dans l'exécution presque parfaite du rôle qu'elle a compris parfaitement. Boudois, un peu trop jeune pour son rôle, a été chaleureux, chevaleresque, et d'une dignité irréprochable dans sa grande scène d'inspiration. Genin ressemblait à un vieux portier d'Holheim, tous les détails matériels du rôle ont été rendus par lui avec une grande intelligence et une fidélité scrupuleuse, mais le fanatisme et le grand réformateur disparaît trop sous l'astuce et la fourberie de l'habile politicien. Nous le répétons encore, c'est moins la faute de l'artiste que celle de l'auteur.

N'oublions pas les beaux yeux, et le frais coiffeur de Mlle Richard.

Il était si tard quand le dernier tableau commençait, que les dames des places avaient endossé leurs robes du matin pour revenir figurer sur la scène de Genève. L'anaïronisme était choquant, et plus d'un amateur de la couleur locale en a dû souffrir.

P. S. — Vienne, 20 octobre. — Un manifeste, en plutôt une espèce d'ultimatum vient d'arriver d'Omoutz : L'empereur exige le désarmement de la garde nationale, et sa réorganisation sur de meilleures bases, la répression des délits de la presse (d'après des lois qui sont à faire, car les anciennes sont abolies de fait) ; dissolution de la légion académique ; livraison des meurtriers du général Latour ; mise de la ville en état de siège ; garnison permanente dans Vienne, dont l'effectif au choix du gouvernement.

Ce factum a été immédiatement renvoyé à l'empereur, et n'a reçu aucune publicité. Que va faire la diète, et restera-t-elle toujours dans l'apathie ?

Vienne, deux heures moins un quart. — J'apprends à l'instant qu'une révolution a éclaté à Brunn (Moravie). La garde nationale est maîtresse de la ville.

Nouvelles d'Italie.

LIVOURNE, 23 octobre. — Montarelli, qui, comme nous l'avons annoncé hier, s'est rendu à Florence, a eu plusieurs conférences avec le Grand-Duc, et pour calmer l'agitation de la population de Livourne, il lui faisait connaître, d'heure en heure, le résultat de ses négociations. Voici les diverses dépêches télégraphiques transmises par ses ordres :

22 octobre, 11 heures 10 minutes du matin. — Le gouverneur de Livourne au conseiller Isolani :

Je serai peut-être obligé de rester encore aujourd'hui à Florence. J'ai bon espoir ; sous peu l'on pourra annoncer quelque chose.

Midi 20 minutes. — Que le peuple reste calme ; rien de positif encore, mais le Grand-Duc m'a ordonné de rester ici.

9 heures 5 minutes. — Je suis chargé de composer un ministère ; Guerrazzi sera ministre.

Minuit. — Les nouvelles sont bonnes ; je n'en puis plus ; je vais me coucher : que Livourne reste calme.

Enfin, le *Pensiero Italiano* du 25 octobre nous apporte la nouvelle que le Grand-Duc a consenti à ce que la *Constituante italienne* soit convoquée, et que les ministres dont les noms suivent ont été nommés :

Affaires étrangères et présidence du conseil, Joseph Montanelli. — Intérieur, François-Dominique Guerrazzi. — Grâce et justice, Mazzoni. — Instruction publique, le professeur Zanetti.

Reste à placer les portefeuilles de la guerre, des finances et des cultes. On espère qu'ils seront confiés à de bons citoyens.

— Les Etats romains sont dans l'agitation, ainsi que les petits duchés voisins. Mantoue, Modène, Reggio sont en pleine insurrection.

— Le roi de Naples a promis d'envoyer des députés à l'Assemblée constituante italienne. L'Italie sera donc enfin libre !

SICILE. — Des lettres de la Sicile nous apprennent que l'amiral Baudin, arrivé à Palerme le 6, a eu une entrevue avec le président du gouvernement sicilien.

Le commandant du vaisseau anglais le *Vanguard*, les consuls de France et d'Angleterre et les ministres sont intervenus.

Le lendemain, le parlement a été informé du résultat des conférences, et l'on dit que l'intervention des deux puissances a été acceptée officiellement.

Dans le cas où les propositions d'arrangement ne pourraient être acceptées par les Siciliens, ceux-ci auraient quinze jours pour rejeter l'armistice.

En attendant, les Siciliens continuent leurs préparatifs de défense, et semblent disposés à recommencer la lutte si les conditions qu'on voudra leur imposer leur paraissent préjudiciables à leur indépendance et à leur liberté.

VÉNÉTIE. — Osopo a dû capituler. Voilà comme l'Autriche maintient les conditions de l'armistice ! La gazette de Milan annonce cette malheureuse capitulation. Nos troupes sont sorties avec les honneurs de la guerre, et n'ont cédé les forts que lorsqu'elles y ont été contraintes par des forces supérieures. (Demorraz. Ital.)

BRESCIA, le 18 octobre. — Notre ville est dans une agitation extrême, et il est probable que la semaine ne passera pas sans qu'on ait à signaler quelque événement. Les rues ont retenti la nuit dernière des cris de vive l'Italie indépendante ! vive Charles-Albert ! et les patrouilles, quoique fort nombreuses n'ont pu opérer une seule arrestation.

Le gouverneur de Milan a ordonné que les portes de la ville fussent fermées à cinq heures du soir et ouvertes à six heures du matin. Personne ne peut sortir de chez soi à dix heures du soir. Un gros corps de troupes part actuellement pour Iseo, où l'on assure que l'arbre de la liberté a été planté. La même manifestation a eu lieu ces jours derniers à Chiari.

Milan paraît être vide de troupes. On dit qu'il n'y a pas plus de six mille hommes. (Opinione.)

VENISE, 25 octobre. — Une lettre de Trieste donne les nouvelles suivantes :

« Une démonstration a eu lieu la nuit dernière à l'arrivée du courrier de Vienne. Le peuple ayant détélé les chevaux de la diligence, l'a traînée chez le général Giulay en demandant qu'il ouvrit les dépêches, mais le gouverneur n'a pas adhéré à cette demande. La voiture a été conduite alors au corps-de-garde de la milice nationale, et l'officier d'inspection est venu annoncer, quelques minutes après, que Vienne continuait à être au pouvoir du peuple et que la tranquillité y régnait. La multitude a répondu par les cris de vive l'Italie ! vive la République ! vive Vienne ! vive les Hongrois ! à bas le gouverneur ! et elle s'est paisiblement retirée.

Sur ces entrefaites les troupes étant sorties des casernes, avaient braqué les canons sur la place et tenaient les mèches allumées. (Gaz. de Venise.)

BOURSE DU 27 OCTOBRE.

L'élection du président de la République pour le 10 décembre nous met en état de crise ; les spéculateurs l'interprètent défavorablement.

Les fonds publics éprouvent une baisse de 50 centimes. Le 5 0/0 laissé hier à 68 80, tombe insensiblement jusqu'à 68 40, son dernier cours. Le trois le suit, et de 44 65 arrive à 44 30. L'emprunt fait 68 50.

La situation de la banque de France du 26 courant n'est guère plus favorable que la précédente, la réserve en numéraire s'augmente de deux millions, mais les escomptes diminuent d'autant ; les effets arriérés grossissent de 600 mille fr. Le reste n'offre aucun changement notable. Les actions de 1510 tombent à 1500.

Les chemins de fer sont entraînés légèrement ; Orléans, de 815, descend à 605 ; Avignon-Marseille perd 7 fr. à 168 75 ; le Nord fléchit à 355.

La Bourse semble fort mauvaise ; il s'est fait des ventes fort considérables.

Suisse.

Nous trouvons dans le *Journal de l'Ain*, quelques détails au sujet des troubles de Fribourg dont nous avons parlé hier.

Déjà depuis quelques jours des divisions très-fâcheuses avaient éclaté entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil qui se disputent certains privilèges. En outre, le gouvernement avait exigé le serment de tous les fonctionnaires à la constitution, tandis que l'évêque a menacé tous ceux qui le prêteraient des peines de l'église.

Le conseil d'état avait, en conséquence, sommé l'évêque de renoncer à ses prétentions, de se soumettre à la constitution, et de présenter toutes ses circulaires à l'approbation préalable du conseil d'état.

La célérité et l'activité qu'ont déployées les agents du gouvernement, a amené la répression du mouvement insurrectionnel qui a éclaté presque simultanément sur plusieurs points du canton de Fribourg et qui aurait pu amener de grands malheurs.

C'est dans la contrée de Châtel-St-Denis que la réaction, sous la conduite du frère et des neveux de l'évêque, donna le signal. Elle entoura la maison du préfet ; bientôt la nouvelle de l'insurrection arriva dans le canton de Vaud, où l'on apprit qu'un mouvement avait lieu dans la contrée de Rue et qu'une colonne de mille insurgés se dirigeait contre Fribourg.

Aussitôt les préfets vaudois, riverains du canton de Fribourg, s'empresèrent de faire immédiatement mettre sur pied les troupes de leur district.

Le préfet du district de Vevey, le plus voisin du foyer de l'insurrection de Châtel-St-Denis, déploya en particulier une grande activité.

Immédiatement des compagnies ont été distribuées sur tous les points du district de Châtel au côté de Vevey, tandis que le préfet d'Oron, informé aussi du mouvement, s'empresait de prendre les mêmes précautions de l'autre côté du district et d'arrêter ainsi la marche des insurgés.

L'affaire paraît avoir été secrètement combinée et si elle n'eût pas été étouffée dans sa première manifestation, elle fût sans doute devenue générale et eût pu amener des conséquences incalculables. A Fribourg, l'on était dans la sécurité la plus complète et l'on n'avait pas le moindre pressentiment de ce qui se préparait.

La conférence des Etats sur le territoire desquels s'étend le diocèse de Lausanne et Genève, est convoquée à Fribourg pour lundi prochain, dans le but de prendre des mesures répressives.

P. S. L'évêque Marilley a été arrêté par le conseil d'état de Fribourg qui l'a conduit au préfet de Payerne. Ce fonctionnaire l'a remis à son collègue de Moudon et celui-ci à Lausanne.

Sa seigneurie a été mise à la disposition du conseil d'état.

Les troupes du canton de Vaud sont à Fribourg depuis le 25 au matin. Il semblerait résulter des dernières nouvelles, que tout n'est pas fini et qu'un vaste plan était combiné dans le canton de Fribourg.

GENÈVE. — Dimanche dernier, 22 octobre, le collège électoral fédéral du canton de Genève s'est réuni pour procéder à la nomination de trois députés au conseil national de la Confédération. Jamais une aussi grande affluence d'électeurs ne s'était présentée.

La liste des conservateurs l'a emportée sur celle des radicaux ; mais comme il a été reconnu que le nombre des bulletins dépourvus était plus grand que celui des bulletins distribués, le bureau a annulé l'élection et l'a renvoyée à samedi prochain, 28 octobre.

Nouvel exemple de la bonne foi des conservateurs !

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 27 octobre 1848.

On annonce pour mercredi, jour de la Toussaint, un banquet démocratique à l'union des nations. Déjà plus de trois mille billets ont été pris. Les immenses galeries du Mont-Parnasse suffiront à peine à contenir la foule nombreuse de convives. Les commissaires du banquet en ont offert la présidence au citoyen Ledru-Rollin, qui apportera, dit-on, dans son toast, son programme gouvernemental sur les affaires étrangères. La plupart des membres de la Montagne y assisteront.

— Le citoyen Louis-Bonaparte a adopté le comité de l'instruction publique. On devait croire qu'il avait la pensée d'y développer un système généreux d'éducation ; mais il n'en est rien. Le citoyen Louis-Bonaparte n'a point encore fait sa première apparition dans le comité. Il a sans doute adopté pour cet axiome latin : *Major est longinquo reverentia* ! Le citoyen Louis-Bonaparte, en effet, y gagne à être vu à distance.

— On dit que le discours, lu par le citoyen Louis-Bonaparte, avait été rédigé par son secrétaire, M. Persigny, et puis longuement élaboré, modifié dans un comité composé des membres de la famille de l'ex-précepteur du prince et de quelques affidés de la chambre. On assure qu'il avait reçu l'assentiment du citoyen Thiers.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 26 octobre 1848.

L'Assemblée décide qu'elle passe à la discussion des articles.

Le citoyen président donne lecture de l'article 1er ainsi conçu :

« Il sera procédé, le 10 décembre 1848, à l'élection du président de la République.

« Ce te élection aura lieu dans les formes établies par le décret du 5 mars et l'instruction du 8 mars 1848. »

L'art. 1er est mis aux voix : vingt membres ont demandé le scrutin de division.

On procède au scrutin.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	819
Majorité absolue,	410
Bulletins blancs,	587
Bulletins bleus,	232

L'Assemblée adopte l'article 1er du projet.

Le citoyen président. Il y a beaucoup d'amendements sur les divers articles, nous ramettons la discussion à demain.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 27 octobre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le citoyen Dufaure, ministre de l'intérieur, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local, et une demande d'un crédit de 80,000 fr. pour achever de couvrir les frais des obsèques des victimes de février.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de décret relatif à la nomination du président de la République.

Le citoyen Desmolles propose d'ajouter le paragraphe suivant à l'article voté hier :

« Pour cette fois seulement, l'élection se fera au chef-lieu de la commune. »

L'amendement est rejeté à une grande majorité.

On passe à l'amendement du citoyen Emile Leroux.

Le citoyen général Cavaignac, président du conseil, déclare que l'im-

tention du gouvernement est de convoquer les conseils généraux du 15 au 20 novembre prochain ; ils pourront donc s'occuper des dispositions indiquées dans l'amendement.

Les citoyens Combarel et Oscar Lafayette demandent qu'aucun bulletin ne puisse être reçu s'il n'est manuscrit sur papier blanc.

L'amendement est adopté à la réserve du mot manuscrit qui est rejeté.

Le citoyen Dupont (de Bassac) demande que le dépouillement des votes ait lieu aux chefs-lieux de canton.

Le citoyen E. Langlet demande que, dans aucun cas, le canton ne puisse être divisé en plus de trois sections. C'est, dit-il, une garantie qu'il est nécessaire de prendre dans les circonstances actuelles, où quelques conseils de conseillers généraux sont hostiles à la République. (Violentes réclamations à droite.)

Il est procédé à cette opération au milieu d'une vive agitation.

Le dépouillement dure fort longtemps ; les secrétaires recommencent jusqu'à trois fois le compte des bulletins.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	784
Majorité absolue,	393
Bulletins blancs pour l'amendement,	392
Bulletins bleus contre,	392

Vive agitation.

Le citoyen président annonce que le bureau a reconnu plusieurs erreurs dans les votes. C'est donc seulement à titre provisoire et en attendant une vérification plus précise qu'il déclare l'amendement non adopté.

La séance est suspendue un instant.

La séance est reprise. Voici le résultat du dépouillement :

Nombre des votants,	780
Majorité absolue,	391
Pour l'amendement Langlet,	385
Contre,	395

L'amendement n'est pas adopté.

La séance continue.

Chronique locale.

A la réception d'une dépêche télégraphique, dont le contenu n'a pas transpiré en ville, six courriers sont partis de Lyon dans diverses directions.

— Le bateau à vapeur, n° 3 des *Sirius*, a sombré jeudi, près du bourg St-Andéol. La machine a touché et le bateau s'est ouvert. Son chargement, montant environ à 250,000 kilogrammes, était en grande partie composé de sucre. Aucune des personnes qui montaient ce *Sirius* n'a éprouvé d'accident sérieux.

— Jeudi, dans la rue Saint-Côme, un petit enfant de deux ans, que sa bonne avait eu l'imprudence de laisser un moment seul, pendant qu'elle causait avec une autre personne, a été écrasé par un omnibus qui lui a passé sur le corps et l'a laissé sans vie sur le pavé.

— GYMNASE ÉQUESTRE. La troupe équestre du citoyen Soullier continue à faire les délices de notre population. Dimanche dernier, la salle du Colisée était tellement comble, que l'on a dû refuser plusieurs centaines de billets. Chaque nouvelle représentation présente un attrait nouveau, et le répertoire de la troupe semble inépuisable. Le programme de ce jour, que nous avons sous les yeux, annonce encore plusieurs exercices qui n'ont pas été vus jusqu'à ce jour.

— Le citoyen Lapiere, premier ténor, nous adresse une lettre, que l'importance des matières nous force à renvoyer à demain.

— Le trésorier du 66e de ligne, à Avignon, vient de mettre fin à ses jours par un suicide. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Republicain de Vaucluse* :

« Nous avons recueilli les renseignements les plus précis et les plus authentiques sur le lugubre événement qui a mis en émoi la ville d'Avignon et profondément affligé MM. les officiers du 66e de ligne, le suicide du nommé Bouchon (Joseph), né à Châlaines (Meuse), le 1er novembre 1812, lieutenant-trésorier au 66e de ligne.

« C'est à tort qu'on a d'abord attribué à un déficit dans la caisse le suicide du malheureux Bouchon ; sa conduite était irréprochable sous tous les rapports, excepté un seul, son funeste penchant à boire de l'eau-de-vie, qui le jetait dans une espèce d'exaltation mélancolique telle que ses camarades avaient prédit son sort.

« Logé depuis cinq jours à l'hôtel du Luxembourg, il y a bu cinq litres d'eau-de-vie, et samedi 21 octobre à minuit, il a exécuté le funeste projet qu'il méditait depuis longtemps, comme le prouve la triste précaution d'avoir deux pistolets chargés jusqu'à la gueule.

« Quoique faite par un petit pistolet de poche, la blessure fut horrible et la mort instantanée. M. Allard, docteur en médecine, requis par M. Odin, commissaire de police, a dressé un procès verbal constatant l'horrible état du cadavre, qu'il a fait immédiatement transporter à l'hôpital.

Le commissaire de police, assisté de deux officiers du 66e, a dressé un inventaire des effets, et des papiers de la victime, d'où il résulte qu'il avait chez lui environ 200 fr., plus une note de 29 fr. non acquittée, ce qui constate parfaitement que Bouchon n'a pas été poussé à s'arracher la vie par un état de gêne qui lui aurait été à charge. »

— Les partisans de Louis-Napoléon commencent à se remuer. Plusieurs émissaires de cet empereur en perspective parcourront notre ville dans tous les sens et s'adressent à tous les vieux débris de l'empire ou à leurs enfants. Il est curieux de voir comment ils s'y prennent pour gagner à la cause du prétendant tous ces hommes de bonne foi qui ne veulent pas raisonner : Louis Napoléon, disent-ils, vient de donner quarante millions pour la fabrique Lyonnaise, et il destine un milliard aux soldats de l'empire et à leur famille ! Si quelque bon citoyen veut leur faire comprendre l'absurdité de ces contes grossiers, on cherche à l'intimider, en lui disant que les poignards sont tout prêts et que ceux qui oseront élever la voix contre la candidature du prince seront bientôt réduits à un profond silence. Que fait notre police, pendant ce temps ? Rien ou peu de chose ; on assure même que des gens qui reçoivent d'elle des subsides secrets tiennent ce langage ; mais nous ne pouvons y croire.

— Les ouvriers tisseurs de Roanne, à l'exemple des ouvriers

de Lyon et de plusieurs autres grandes villes, encouragés par le décret de l'Assemblée nationale, viennent de se réunir pour former une société sous le titre de *Union des tisseurs roannais*. Le projet de statuts que la société vient de publier est précédé d'un appel aux habitants de Roanne.

— Le citoyen général Oudinot, qui était allé visiter le passage du Mont-Cenis, est de retour à Grenoble.

— Plusieurs journaux de Lyon ont annoncé que le citoyen évêque de Grenoble allait, en raison de son grand âge, se démettre de ses fonctions. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est complètement inexacte. Quoique octogénaire, le citoyen de Brillaud est plein de vigueur et de santé; son activité est toujours la même, c'est-à-dire infatigable. Le vénérable prêtre n'a jamais eu l'intention de résigner ses fonctions, et les pauvres comme les fidèles ne forment qu'un seul vœu, c'est qu'il reste encore de longues années à la tête de ce diocèse.

(*Courrier des Alpes.*)

— Messieurs les propriétaires devraient bien mettre une impatience moins cruelle à exploiter la reprise des travaux signalée depuis quelques semaines, et en profiter moins durement pour faire rentrer le prix de leurs loyers.

Avant-hier, nous racontions la mort tragique d'un pauvre boutiquier de la rue de la Barre qui, dit-on, harcelé, menacé depuis longtemps, avait perdu le courage et la raison à la vue de l'huissier chargé d'exécuter la sentence fatale.

On nous signale aujourd'hui plusieurs faits qui dénoteraient de la part de Messieurs du capital et du privilège une entente vraiment cordiale, et confirmeraient l'éternelle vérité du vieux proverbe : Les loups ne se mangent pas.

Le propriétaire en souffrance va trouver le négociant qui a confié de la marchandise au travailleur endetté, il menace d'une saisie et obtient le prix intégral des façons, jusqu'à parfait paiement de ce qui lui est dû. Ce pauvre propriétaire rentre donc dans son argent, le négociant sauve sa marchandise et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles; il y a bien des bras qui s'épuisent faute de pain, de pauvres mères qui pleurent en voyant leurs enfants transis et grelotter faute de charbon; il y a bien des voix qui blasphèment Dieu et des cœurs ulcérés qui désespèrent de l'avenir, mais qu'est-ce que tout cela si les loyers se paient? Ce sont des faits de cette nature qui nous sont révélés par le citoyen Lafond, père de cinq enfants, chef d'atelier, montée du Chemin Neuf, n. 8, maison *Fond*, tant en son nom qu'en celui du citoyen Jean Chauland, père de famille comme lui, qui, après avoir été chassé souffrant et malade de cette maison *Fond*, et accueilli par un propriétaire moins inhumain, est poursuivi maintenant dans son nouveau logement par l'ingénieuse méthode que nous signalions au commencement de cet article.

— Le citoyen Maurin-Beraud a eu l'excellente idée de préparer, à l'intention de la démocratie lyonnaise, un almanach conçu dans un esprit et dans des principes qui plairont sans doute à nos lecteurs.

Nous rendrons un compte détaillé de ce petit ouvrage, qui nous semble devoir être une heureuse spéculation en même temps qu'une œuvre patriotique.

— Le citoyen Guillebot de Neuville, ingénieur des mines, est chargé de la surveillance du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

— Pendant la nuit du 18 au 19 de ce mois, le citoyen G..., notaire à Saint-Just-la-Pendue, s'est donné la mort en se frappant à la gorge avec un couteau de cuisine. On ignore la cause du suicide du citoyen G..., qui jouissait de l'estime générale.

— Le 14 de ce mois, la gendarmerie de Roanne a arrêté le nommé Dufour, réclusionnaire libéré, journalier, demeurant à Saint-Maurice-sur-Loire, prévenu d'avoir mis en circulation plusieurs pièces de 5 francs fausses.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon au citoyen rédacteur du Peuple Souverain.

Lyon, le 27 octobre 1848.

Citoyen,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prêter la publicité de votre journal à ce qui suit :

La Chambre de commerce a reçu du citoyen ministre de l'Agriculture et du Commerce des échantillons de soieries recueillies en Espagne, par ordre de son département, dans le but de mettre la fabrique lyonnaise à même de connaître le goût et la consommation dans le pays d'où ces échantillons proviennent.

Ceux des citoyens fabricants ou commissionnaires qui désireront voir les articles dont il s'agit, pourront se présenter au secrétariat de la Chambre de Commerce, palais St-Pierre, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à une heure après midi.

Agitez, citoyen rédacteur, mes salutations, Brosset aîné.

Spectacles du 29 octobre.

GRAND-THÉÂTRE. — *Robert le Diable*, op.

CÉLESTINS. — *Le Maréchal Ney*, dr.; *Un petit de la Mobile*.

COLISÉE. — *Partisan*, cheval de toute école, monté par M. Baucher : ascension sur la boule; jeux du globe à cheval; jeux écaris, les Anglais au manège, grande voltige, exercices étonnants du jeune Léon Souffier, quadrille, etc.

Angleterre.

Londres, le 24 octobre. — Nous avons reçu des nouvelles de New-York, jusqu'à la date du 12 courant; elles ne sont intéressantes ni au point de vue politique, ni au point de vue commercial. Il paraît certain que le général Taylor sera élu président.

— On annonce que le gouvernement a le projet de porter à 30,000 le nombre des constables. Ce corps remplacera et remplira les fonctions de la milice régulière. Les constables recevront une nouvelle organisation, et ils auront de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie à cheval et à pied.

— Mexico est tranquille. Le ministre Nera paraît se soutenir assez bien. Une insurrection a éclaté à Toluca. On parle aussi d'une bataille à Yucatan. Une affreuse tempête a submergé dans le Golfe du Mexique, l'île de Brazos à sept pieds de profondeur. Les habitants ont été sauvés par un bâtiment de transport.

— La princesse Bagration est partie hier pour Paris avec sa suite; elle compte passer l'hiver dans cette capitale.

Nouvelles diverses.

Le gouverneur général de l'Algérie vient d'instituer une commission à l'effet d'étudier, dans l'ouest de la Mitidja, sur la rive gauche de la Chiffa, et de déterminer d'urgence les emplacements les plus favorables à l'établissement de divers centres de population destinés à recevoir de 100 à 120 feux, et d'une contenance moyenne de 1,000 hectares.

— Depuis les affaires de *Risquons-Tout*, la frontière belge était hérissée de soldats et de gendarmes, et on y était extrêmement exigeant pour l'exhibition des passeports. Depuis quelques jours, tout cela est changé : les choses sont remises sur l'ancien pied, on entre et l'on sort de la Belgique sans aucune difficulté; à peine aperçoit-on encore quelques rares gendarmes placés, comme gardiens du bon ordre, sur les points importants de la frontière. Les troupes sont complètement retirées; le désarmement des villes de Mons et de Charleroi est entièrement terminé. La confiance paraît maintenant entière chez nos voisins.

(*Journal.*)

— M. l'archevêque de Paris a été visiter hier l'endroit où a été frappé M. Affre son prédécesseur. Il est entré dans la maison où M. Affre avait rendu le dernier soupir et dans l'église des Quinze-Vingts, où il a adressé une allocution à la foule qui se pressait autour de lui.

— La *Gazette de France* annonce, sous la forme d'un on dit, que M. de Girardin aurait été nommé représentant du peuple par notre colonie du Sénégal.

— Le bruit se répand, dit un journal, que le citoyen Thouars, qui s'est porté à des voies de fait contre les citoyens Bastide et Hetzel, son secrétaire, vient d'être frappé d'aliénation mentale.

— La commission chargée du jugement du concours pour la figure symbolique de la République française, a décidé qu'aucune des figures exposées ne pouvait être acceptée, et a été d'avis, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir un nouveau concours.

— La *Gazette de France* qui avait pris le titre d'*Etoile de la France*, repartait ce soir sous son premier nom, après une éclipse de soixante jours, dit-elle.

— Les journaux de Marseille du 21 annoncent que les courriers de Paris et de Lyon ne sont arrivés, le 20, qu'à une heure après-midi; la cause de ce retard est l'orage qui a éclaté dans la nuit sur cette ville, et qui s'est étendu dans la direction de Paris.

— L'*Ere nouvelle* annonce comme certain le prochain mariage de Mlle Dumas, fille de l'illustre romancier, avec le citoyen Emile Thomas, l'ex-directeur des ateliers nationaux.

— Les dernières pluies ont inondé une grande part des villages qui environnent Calais.

— On s'occupe, dans les principales villes du département du Nord, du logement des ouvriers. Il y a longtemps que cet exemple n'a été donné dans l'arrondissement de Valenciennes et dans le bassin houillier de Mons.

Depuis plus de vingt ans, on a construit annuellement, autour de Valenciennes, un grand nombre de maisons propres, saines, entourées d'un petit jardin, à l'usage des ouvriers, forgerons ou couteillers; c'est la compagnie des mines d'Auzin qui a commencé ces constructions, et bientôt les mines de Donchy, de Bruille et de Vicoigne, les forges et les verreries de l'arrondissement ont suivi ce bon exemple. Les grands établissements belges en usent de même.

— Un journal d'Auxonne avait dit, par manière de raillerie, qu'il allait se faire cuire pour arriver à l'état de homard, et plaire ainsi aux républicains qui aiment le rouge. Le *Publicateur de Dôle* répond que la couleur verte de certains fruits confits résiste même à la cuisson, et que, par conséquent, la métamorphose est interdite au *Journal d'Auxonne*. Le trait est assez joli pour être reproduit.

L'ENCRE D'IODE. — On est parvenu à fabriquer avec l'iode une encre blanche qui disparaît après quelques jours, et dont il est impossible de raviver les traces.

On assure, dit la *Gazette médicale belge*, que plusieurs personnes ont été victimes des titres écrits à l'aide de ce procédé.

L'ESTURGEON TESTAMENTAIRE. — On a pêché il y a quelques temps, à l'embouchure de la Seine, entre Harfleur et Honfleur, un esturgeon énorme, dans l'estomac duquel on a trouvé un portefeuille contenant des papiers assez bien conservés. Ces papiers avaient appartenu à un capitaine de navire, mort dans un naufrage. Un testament que renfermait le portefeuille vient d'enrichir un pauvre soldat qui, jadis dans un combat, avait sauvé la vie du capitaine.

Le *Journal de Vienne* (Isère) qui garde son sérieux en nous racontant cette extraordinaire histoire, ajoute avec la même gravité : Ni le code civil, dans ses articles sur les testaments maritimes, ni les lois anciennes et modernes sur le tabellionat et le notariat, n'avaient prévu ce mode de conservation des dispositions testamentaires.

— Il se signe en ce moment une singulière pétition dans tous les quartiers de Paris. Elle est relative aux ramonneurs, dont on a pu remarquer l'absence depuis les approches de l'hiver. Ces pauvres diables attendent dans la Savoie, leur patrie, que le gouvernement français leur permette le passage de nos frontières.

On sait qu'il avait été pris des mesures pour défendre l'entrée de notre territoire aux indigents étrangers.

— Sur la demande du roi des îles Sandwich, Kamenamena III, douze secours de charité vont partir pour l'Océanie, afin d'allier fonder un établissement à Honolulu, capitale de ses Etats.

— Voici, d'après une correspondance particulière, les noms des candidats à la représentation nationale pour les prochaines élections : Dans la Charente-Inférieure, les citoyens Paillet et Bugeaud; le citoyen Paillet a plus de chances. — Dans le Tarn, le citoyen Geroulle et le citoyen Forest, enfant du département et membre du parquet de la cour d'appel de Limoges; l'élection de celui-ci n'est pas douteuse. — Dans la Corse, les citoyens Genoud, E. Girardin et Lucien Bonaparte; on parle aussi d'un ecclésiastique qui aurait obtenu quelques suffrages aux dernières élections. — Dans l'Yonne, le citoyen Alex. Dumas, qui espère bénéficier aujourd'hui de son abnégation en faveur de la candidature de Louis Bonaparte. — Dans le Calvados, quelques-uns ont désigné M. Guizot, mais les candidats démocrates ne manqueront pas.

AVIS. — D'après une délibération de la chambre de commerce de Lyon, du 14 septembre dernier, les citoyens mécaniciens, fabricants et chefs d'ateliers sont prévenus que le citoyen Jailliet jeune a adhéré aux conditions de ladite chambre de commerce, et qu'à partir du 23 octobre 1848, la mécanique pour laquelle il a obtenu un brevet en décembre 1847, et qui a pour avantages diverses améliorations et suppressions faites à la mécanique Jacquard, est à partir de ce jour dans le domaine public.

Les personnes, autres que les mécaniciens qui désireraient prendre connaissance de cette nouvelle mécanique, pourront la voir fonctionner tous les jours au domicile de l'inventeur, situé à Lyon, rue Caponi, n. 1, de midi à deux heures, excepté les jeudi et dimanche, toutefois après avoir justifié de leur nom et profession.

Les citoyens mécaniciens de la ville de Lyon et du département du Rhône sont également prévenus que le citoyen Jailliet jeune s'empresse de leur donner toutes les explications qui leur seront nécessaires pour les répartitions à faire aux anciennes mécaniques et pour la construction des neuves, et leur montrera sa nouvelle mécanique tous les jours ci-dessus indiqués, de dix heures à midi.

Les citoyens mécaniciens sont en outre prévenus qu'ils auront à déclarer au citoyen Jailliet jeune le nombre des mécaniques qu'ils répareront ou confectionneront d'après son nouveau système et il leur sera donné un numéro d'ordre pour faciliter la perception de la prime qui est accordée par la chambre de commerce de Lyon.

Bourse de Paris, du 27 octobre 1848.

Cinq pour cent.....	68 40	Emprunt Romain.....	65 50
Dito, fin courant.....	68 40	Emprunt Belge 1840.....	77 75
Trois pour cent.....	44 30	Actions de la banque.....	1500 00
Dito, fin courant.....	44 30	Obligations de la ville.....	1120 00
Quatre pour cent.....	00 00	Obligation piémontaise.....	885 00
Rente de Naples.....	79 00	Quatre canaux.....	842 50
Dette active d'Espagne.....	00 00	Jouissance des 4 canaux.....	00

CHEMIN DE FER.

Saint-Germain.....	»	Orléans-Bordeaux.....	368 75
Versailles, rive droite, d.....	»	Nord.....	335 00
— rive gauche.....	97 50	Paris-Lyon.....	362 50
Paris-Orléans.....	605 00	Paris-Strasbourg.....	330 00
Paris-Rouen.....	380 60	Tours-Nantes.....	315 00
Rouen-Hâvre.....	168 75	Montreuil.....	»
Marseille-Avignon.....	»	Dieppe.....	»
Strasbourg-Bâle.....	82 50	Charleroi.....	»
Centre.....	233 75	Lyon-Avignon.....	»
Amiens-Boulogne.....	»	Fampoux.....	»

Annales légales.

Etude de M^e PAILLERON, avoué à Lyon, place des Carmes, 2.

L'an mil huit cent quarante-huit et le vingt-un octobre, à la requête du sieur Antoine Varinier, patron, demeurant à la Croix-Rousse, quai de Serin, 7; lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Pailleton, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, place des Carmes, 2; je, Louis-Claude Peyte, huissier, reçu au tribunal civil de Lyon, y demeurant, petite rue Mercière, 47, soussigné, ai signifié et déclaré : 1^o à la dame Marie Morel, épouse du sieur Vernange, propriétaire et fabricant de plâtre, demeurant à Caluire, lieu de la Plaine; elle demeurant avec lui en son domicile, parlant à sa personne ainsi déclarée; 2^o audit sieur Pierre Vernange, pour la validité en son domicile sus-énoncé en parlant de sa femme ainsi déclarée; 3^o à monsieur le procureur de la République, près le tribunal de première instance de Lyon, dans son parquet, sis à Lyon, au palais-de-justice, place de Roanne, en parlant à monsieur Potton, qui a reçu copie et visé le présent original. Qu'en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du neuf septembre dernier, le requérant est resté adjudicataire moyennant la somme de dix-sept mille cent francs, de divers immeubles situés à Cuire, comprenant maison d'habitation; fabrique à plâtre, cour, terres dépendances, saisis et vendus au préjudice dudit sieur Pierre Vernange.

Que le requérant, voulant purger les hypothèques légales qui peuvent exister, indépendamment de l'inscription sur les immeubles à lui adjugés, a déposé, le trois octobre courant, au greffe du tribunal civil de Lyon, copie collationnée de ladite sentence d'adjudication, dont l'extract a été ensuite affiché en l'auditoire du tribunal, conformément à l'art. 2194 du Code civil. Que procès-verbal desdits dépôt et affiche a été dressé ledit jour, trois octobre, par M. Luc, greffier en chef du tribunal. En cet état, j'ai dénoncé aux susnommés ledit acte de dépôt, et j'ai fait sommation, savoir :

1^o A la dame épouse Vernange, de faire inscrire, dans le délai de deux mois, à peine de forclusion, l'hypothèque légale qu'elle peut avoir sur les immeubles adjugés au requérant.

2^o Et à M. le procureur de la République de faire inscrire l'hypothèque légale, dans le même délai de deux mois, à peine de forclusion. J'ai, en outre, déclaré à M. le procureur de la République, que toutes les personnes du chef desquelles il peut exister sur ledits immeubles, des hypothèques légales dispensées d'inscription, n'étant pas connues du requérant, celui-ci fera insérer la présente dénonciation dans le journal d'annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant. Et afin que les susnommés n'en ignorent, je leur ai remis, à chacun séparément, copie de l'expédition de l'acte de dépôt sus-énoncé, et du présent exploit dont le coût est de. Signé : Perte, huissier.

Vu et reçu copie en notre parquet, le vingt-un octobre 1848. Signé : Potton, substitut. Enregistré à Lyon le vingt-cinq octobre 1848; reçu deux francs, dixième vingt centimes. Signé : Sudré.

SÉPARATION DE BIENS.

Etude de M^e Pailleton, avoué à Lyon, place des Carmes, 2.

Suivant exploit de Peyte, huissier à Lyon, en date du vingt-sept octobre mil huit cent quarante-huit, enregistré.

La dame Marie Magnéneau, veuve en premières nocces du sieur Claude Venirier, et en secondes nocces, du sieur Jean Veyer, épouse en troisième nocces du sieur Claude-Marie Balme, ci devant marchand de grains, actuellement rentier, avec lequel elle demeure à Caluire, rue Coste, a formé contre ledit sieur Balme, sus-qualifié et domicilié, demande en séparation de biens et liquidation de ses dotaux.

M^e Pierre Pailleton, avoué exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, place des Carmes, 2, est constitué dans ladite demande, et occupera, pour elle, dans l'instance en séparation de biens.

Lyon, le 28 octobre 1848. Pour extrait : PAILLERON.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.